



**INSTRUCTIONS DE SOUSCRIPTION
PARTS DE CATÉGORIE A ET DE CATÉGORIE F
PARTS DE CATÉGORIE UA ET DE CATÉGORIE UF**

Vous trouverez les documents suivants dans cette trousse d'instructions de souscription :

	<u>Page(s)</u>
Annexe A – Demande de souscription – Personnes physiques	A-1
Annexe B – Demande de souscription – Sociétés	B-1
Annexe C – Questionnaire de l'investisseur qualifié	C-1
Annexe D – Formulaire de reconnaissance de risque (investisseurs qualifiés qui sont des personnes physiques)	D-1 et D-2
Annexe E – Formulaire de reconnaissance de risque (les investisseurs de Colombie-Britannique, de Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve-et-Labrador qui <u>ne</u> sont <u>pas</u> des investisseurs qualifiés)	E-1 et E-2
Annexe F – Consentement à la transmission électronique de documents	F-1
Annexe G – Attestation de la Société	G-1
Annexe H – Conditions de souscription et de procuration	H-1 à H-7
Annexe I – Instructions de paiement	I-1

Veillez envoyer par télécopieur les formulaires requis et les documents à l'appui dans les **2 jours ouvrables suivant la date de l'opération à :**

Fonds Picton Mahoney : a/s de Fiducie RBC Services aux Investisseurs, Services aux actionnaires :
Télécopieur sans frais : 1-866-716-2977 ou télécopieur : 416-955-7769

Après en avoir conservé une copie pour vos dossiers, veuillez envoyer par la poste les formulaires originaux requis et une copie des documents à l'appui à :

Fonds Picton Mahoney : a/s de Fiducie RBC Services aux Investisseurs, Services aux actionnaires
155 rue Wellington Ouest, 3^e étage,
Toronto (Ontario) M5V 3L3

Si vous désirez de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Fonds Picton Mahoney : a/s de Fiducie RBC Services aux Investisseurs, Services aux actionnaires
Téléphone sans frais : 1-877-448-4142
Courriel : service@pictonmahoney.com
Site Web : www.pictonmahoney.com

INSTRUCTIONS

Annexe	Si vous souscrivez en tant que personne physique	Si vous souscrivez en tant que société par actions, société en commandite ou entité similaire
<p>Veillez envoyer par télécopieur les formulaires requis et les documents à l'appui dans les deux jours ouvrables suivant la date de l'opération à :</p> <p>Fonds Picton Mahoney a/s de Fiducie RBC Services aux Investisseurs, Services aux actionnaires à 1-866-716-2977</p> <p>Veillez envoyer par la poste les formulaires originaux requis et une copie des documents à l'appui à :</p> <p>Fonds Picton Mahoney a/s de Fiducie RBC Services aux Investisseurs, Services aux actionnaires 155 rue Wellington Ouest, 3^e étage, Toronto (Ontario) M5V 3L3 (Conservez-en des copies pour vos dossiers)</p>	<p>(i) Annexe A</p> <p>(ii) Annexe C – si vous souscrivez comme investisseur qualifié</p> <p>(iii) Annexe D – si vous souscrivez comme investisseur qualifié et ne répondez pas au critère de l'actif financier de 5 000 000 \$</p> <p>(iv) Annexe E – Pour les souscriptions effectuées après le 1^{er} mai 2016 : si vous êtes un souscripteur résidant en Colombie-Britannique et n'êtes pas un investisseur qualifié;</p> <p>(v) Annexe F – si vous acceptez la transmission électronique de documents</p> <p>(vi) Annexe H</p>	<p>(i) Annexe B</p> <p>(ii) Annexe C – si vous souscrivez comme investisseur qualifié</p> <p>(iii) Annexe E – Pour les souscriptions effectuées après le 1^{er} mai 2016 : si vous êtes un souscripteur résidant en Colombie-Britannique, n'êtes pas un investisseur qualifié et souscrivez pour moins de 150 000 \$ CA de parts d'un fonds;</p> <p>(iv) Annexe F – si vous acceptez la transmission électronique de documents</p> <p>(v) Annexe G et documents à l'appui</p> <p>(vi) Annexe H</p>
<p>Annexe A – Demande de souscription – Personnes physiques</p>	<p>Renseignements sur le souscripteur – Fournissez tous les renseignements indiqués.</p> <p>Renseignements sur le courtier – Fournissez ces renseignements si vous souscrivez par l'entremise d'un conseiller/courtier.</p> <p>Renseignements sur la souscription – Indiquez le montant de l'achat ou des achats et sélectionnez le fonds ou les fonds appropriés.</p> <p>Attestation de l'investisseur – Vous devez cocher une case.</p> <p>Statut de personne inscrite du souscripteur – Vous devez cocher une case.</p> <p>Signature – Signez à l'endroit indiqué, avec un témoin de la façon indiquée. Si le compte est conjoint, tous les investisseurs doivent signer.</p>	<p>Sans objet.</p>
<p>Annexe B – Demande de souscription – Sociétés</p>	<p>Sans objet.</p>	<p>Renseignements sur le souscripteur – Fournissez tous les renseignements indiqués.</p> <p>Renseignements sur le courtier – Fournissez ces renseignements si vous souscrivez par l'entremise d'un conseiller/courtier.</p> <p>Renseignements sur la souscription – Indiquez le montant de l'achat ou des achats et sélectionnez le fonds ou les fonds appropriés.</p> <p>Attestation de l'investisseur – Vous devez cocher une case.</p> <p>Statut de personne inscrite du souscripteur – Vous devez cocher une case.</p> <p>Signature – Signez à l'endroit indiqué, avec un témoin de la façon indiquée.</p>

Annexe	Si vous souscrivez en tant que personne physique	Si vous souscrivez en tant que société par actions, société en commandite ou entité similaire
Annexe C – Questionnaire de l'investisseur qualifié	<p>Si vous n'êtes pas un souscripteur résidant en Colombie-Britannique, ou vous n'avez pas autrement avec le fonds de liens qui vous permettraient de souscrire en vertu d'une dispense de prospectus, vous devez être admissible à titre d'investisseur qualifié afin de souscrire des parts des fonds Picton Mahoney. Examinez minutieusement l'annexe et consultez un conseiller si nécessaire pour déterminer si vous êtes admissible. Dans l'affirmative, cochez la case située à côté de l'élément approprié et signez.</p> <p>Note : Pour les comptes conjoints, chaque titulaire conjoint doit être admissible à titre d'investisseur qualifié et remplir l'annexe C.</p>	<p>Si vous souscrivez pour 150 000 \$ CA ou plus de parts de chaque fonds dans lequel vous investissez, l'annexe C n'est pas requise.</p> <p>Si vous souscrivez pour moins de 150 000 \$ CA de parts d'un fonds et que vous n'êtes pas un souscripteur résidant en Colombie-Britannique, ou vous n'avez pas autrement avec le fonds de liens qui vous permettraient de souscrire en vertu d'une dispense de prospectus, vous devez être admissible à titre d'investisseur qualifié afin de souscrire des parts des fonds Picton Mahoney. Examinez minutieusement l'annexe et consultez un conseiller si nécessaire pour déterminer si vous êtes admissible. Dans l'affirmative, cochez la case située à côté de l'élément approprié et signez.</p> <p>Note : Pour les comptes conjoints, chaque titulaire conjoint doit souscrire pour 150 000 \$ CA <u>ou</u> chaque titulaire conjoint doit être admissible à titre d'investisseur qualifié et remplir l'annexe C.</p>
Annexe D – Formulaire de reconnaissance de risque (investisseurs qualifiés qui sont des personnes physiques)	Remplissez ce formulaire si vous devez également remplir l'annexe C et que vous ne répondez pas au critère de l'actif financier de 5 000 000 \$.	Sans objet.
Annexe E – Formulaire de reconnaissance de risque	Pour les souscriptions effectuées après le 1 ^{er} mai 2016 : Remplissez ce formulaire si vous êtes un souscripteur résidant en Colombie-Britannique et n'êtes <u>pas</u> un investisseur qualifié.	Pour les souscriptions effectuées après le 1 ^{er} mai 2016 : Remplissez ce formulaire si vous êtes un souscripteur résidant en Colombie-Britannique, n'êtes <u>pas</u> un investisseur qualifié et souscrivez pour moins de 150 000 \$ CA de parts d'un fonds.
Annexe F – Consentement à la transmission électronique de documents	Fournissez votre adresse électronique et signez et datez l'annexe si vous voulez recevoir des renseignements sur support électronique de la façon indiquée. Ce consentement est entièrement facultatif.	Fournissez votre adresse électronique et signez et datez l'annexe si vous voulez recevoir des renseignements sur support électronique de la façon indiquée. Ce consentement est entièrement facultatif.
Annexe G – Attestation de la Société	Sans objet.	<p>Écrivez en lettres moulées le nom de la société dans le haut de l'annexe et fournissez les renseignements indiqués. <u>Joignez des copies des statuts de constitution, des règlements administratifs ou des autres documents constitutifs.</u></p> <p>Non requis pour les souscriptions effectuées par l'entremise d'un conseiller/courtier.</p> <p>Ces renseignements sont exigés par la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i>.</p>
Annexe H – Conditions de souscription et de procuration	Examinez minutieusement cette annexe et consultez votre ou vos propres conseillers indépendants au besoin. Paraphez les alinéas 5p) et 5q) au besoin à la page H-4.	Examinez minutieusement cette annexe et consultez votre ou vos propres conseillers indépendants au besoin. Paraphez les alinéas 5p) et 5q) au besoin à la page H-4.
Annexe I – Instructions de paiement	<p>Effectuez votre paiement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) fournir une copie d'un chèque annulé ou d'un formulaire de dépôt direct pour le montant de l'abonnement à retirer du compte bancaire de l'abonné; ou (ii) virement électronique selon les instructions figurant à l'annexe I; ou (iii) transfert de fonds par l'intermédiaire de Fundserv de votre compte auprès d'un courtier en valeurs mobilières. 	<p>Effectuez votre paiement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) fournir une copie d'un chèque annulé ou d'un formulaire de dépôt direct pour le montant de l'abonnement à retirer du compte bancaire de l'abonné; ou (ii) virement électronique selon les instructions figurant à l'annexe I; ou (iii) transfert de fonds par l'intermédiaire de Fundserv de votre compte auprès d'un courtier en valeurs mobilières.

PICTON MAHONEY – ANNEXE A – DEMANDE DE SOUSCRIPTION DE PARTS : PERSONNES PHYSIQUES

RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUSCRIPTEUR			
Nom de famille	Prénom	Initiales	
Adresse municipale	Ville	Province	Code postal
Téléphone (résidence)	Téléphone (secondaire)	Date de naissance (aaaa-mm-jj)	
Numéro d'assurance sociale (obligatoire)	Activités ou occupation principales	Pays de résidence à des fins fiscales	

RENSEIGNEMENTS SUR LE COURTIER			
Nom du courtier	Téléphone	Adresse électronique	
Nom du représentant (veuillez écrire en lettres moulées)	N° de courtier /	N° de rep.	Numéro de compte
			Signature du courtier autorisé

RENSEIGNEMENTS SUR LA SOUSCRIPTION

Le souscripteur offre par les présentes de souscrire des parts du Fonds ou des Fonds indiqués ci-après au montant total suivant (à la valeur liquidative de catégorie par part suivant l'acceptation par Gestion d'actifs Picton Mahoney de la présente demande de souscription de la façon décrite dans la notice ou les notices d'offre du Fonds ou des Fonds comme suit : *(Note : les montants de souscription minimaux s'appliquent à chaque Fonds.)*)

Fonds de Gestion d'actifs Picton Mahoney	Numéro Fundserv (*Vérifier numéro PIC)	Cat. A / Cat. F	Montant (\$)	Frais de souscription
Fonds d'actions marché neutre Picton Mahoney <i>(Picton Mahoney Market Neutral Equity Fund)</i>	<input type="checkbox"/>	PIC 100 / PIC 101	<input type="checkbox"/>	_____
Fonds d'actions acheteur/vendeur Picton Mahoney <i>(Picton Mahoney Long Short Equity Fund)</i>	<input type="checkbox"/>	PIC 200 / PIC 201	<input type="checkbox"/>	_____
Fonds d'occasions de revenus Picton Mahoney <i>(Picton Mahoney Income Opportunities Fund)</i>	<input type="checkbox"/>	PIC 500 / PIC 501	<input type="checkbox"/>	_____
Fonds d'occasions de revenus Picton Mahoney <i>(Picton Mahoney Income Opportunities Fund (couvert en \$ US Catégorie UA/UF))</i>	<input type="checkbox"/>	PIC 507 / PIC 508	<input type="checkbox"/>	_____
Fonds de situations spéciales Picton Mahoney <i>(Picton Mahoney Special Situations Fund)</i>	<input type="checkbox"/>	PIC 550 / PIC 551	<input type="checkbox"/>	_____
Fonds d'arbitrage Picton Mahoney <i>(Picton Mahoney Arbitrage Fund)</i>	<input type="checkbox"/>	N.A. / PIC 1801	<input type="checkbox"/>	_____
Fonds d'arbitrage Plus Picton Mahoney <i>(Picton Mahoney Arbitrage Plus Fund)</i>	<input type="checkbox"/>	PIC 1900 / PIC 1901	<input type="checkbox"/>	_____

ATTESTATION DE L'INVESTISSEUR
Le souscripteur atteste par les présentes qu'il (cocher une case) :
<input type="checkbox"/> est un « investisseur qualifié » au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable et répond au critère de l'actif financier de 5 000 000 \$ (il doit remplir l'annexe C — Questionnaire de l'investisseur qualifié);
<input type="checkbox"/> est un « investisseur qualifié » au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable, mais ne répond pas au critère de l'actif financier de 5 000 000 \$ (il doit remplir l'annexe C — Questionnaire de l'investisseur qualifié et l'annexe D — Formulaire de reconnaissance de risque);
<input type="checkbox"/> souscrit des parts de chacun des Fonds susmentionnés en fonction de la dispense de notice d'offre (seulement pour les résidents de la C.-B.; il doit remplir l'annexe E — Formulaire de reconnaissance de risque).

STATUT DE PERSONNE INSCRITE
Le souscripteur atteste par les présentes qu'il (cocher une case) :
<input type="checkbox"/> est inscrit aux termes de la Loi sur les valeurs mobilières d'une province ou d'un territoire au Canada; ou
<input type="checkbox"/> n'est pas inscrit aux termes de la Loi sur les valeurs mobilières d'une province ou d'un territoire au Canada.

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR
Le souscripteur a lu les Conditions de souscription et de procuration qui font partie de la présente demande de souscription et offre par les présentes de souscrire des parts au capital total indiqué précédemment (le « prix de souscription ») selon les conditions qui précèdent le
_____ jour d _____ 20_____.

Signature du témoin	Signature du souscripteur
---------------------	---------------------------

Nom du témoin	Signature du cosouscripteur (pour les comptes conjoints seulement) ¹
---------------	---

L'offre qui précède est confirmée et acceptée par Gestion d'actifs Picton Mahoney pour le compte du Fonds ou des Fonds susmentionnés le _____ jour d _____ 20_____.

Par Picton Mahoney :

¹ S'il souscrit à titre d'investisseur qualifié, chaque titulaire conjoint doit remplir l'annexe C — Questionnaire de l'investisseur qualifié.

PICTON MAHONEY – ANNEXE B – DEMANDE DE SOUSCRIPTION DE PARTS : SOCIÉTÉS

RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUSCRIPTEUR

Dénomination sociale de la Société _____

Adresse municipale _____ Ville _____ Province _____ Code postal _____

Téléphone d'affaires _____ Numéro de télécopieur _____ Numéro de compte de l'Agence du revenu du Canada (obligatoire) _____

Activités ou occupation principales (si le souscripteur n'est pas une société) _____ Pays de résidence à des fins fiscales _____

RENSEIGNEMENTS SUR LE COURTIER

Nom du courtier _____ Téléphone _____ Adresse électronique _____

Nom du représentant (veuillez écrire en lettres moulées) _____ N° de courtier _____ / N° de rep. _____ Numéro de compte _____ Signature du courtier autorisé _____

RENSEIGNEMENTS SUR LA SOUSCRIPTION

Le souscripteur offre par les présentes de souscrire des parts du Fonds ou des Fonds indiqués ci-après au montant total suivant (à la valeur liquidative de catégorie par part suivant l'acceptation par Gestion d'actifs Picton Mahoney de la présente demande de souscription de la façon décrite dans la notice ou les notices d'offre du Fonds ou des Fonds comme suit : *(Note : les montants de souscription minimaux s'appliquent à chaque Fonds.)*

Fond Gestion d'actifs Picton Mahoney	Numéro Fundserv (*Vérifier numéro PIC) <u>Cat. A</u> / <u>Cat. F</u>		Montant (\$)	Frais de souscription
Fonds d'actions marché neutre Picton Mahoney <i>(Picton Mahoney Market Neutral Equity Fund)</i>	<input type="checkbox"/>	PIC 100 / PIC 101	<input type="checkbox"/>	_____
Fonds d'actions acheteur/vendeur Picton Mahoney <i>(Picton Mahoney Long Short Equity Fund)</i>	<input type="checkbox"/>	PIC 200 / PIC 201	<input type="checkbox"/>	_____
Fonds d'occasions de revenus Picton Mahoney <i>(Picton Mahoney Income Opportunities Fund)</i>	<input type="checkbox"/>	PIC 500 / PIC 501	<input type="checkbox"/>	_____
Fonds d'occasions de revenus Picton Mahoney <i>(Picton Mahoney Income Opportunities Fund (couvert en \$ US Catégorie UA/UF))</i>	<input type="checkbox"/>	PIC 507 / PIC 508	<input type="checkbox"/>	_____
Fonds de situations spéciales Picton Mahoney <i>(Picton Mahoney Special Situations Fund)</i>	<input type="checkbox"/>	PIC 550 / PIC 551	<input type="checkbox"/>	_____
Fonds d'arbitrage Picton Mahoney <i>(Picton Mahoney Arbitrage Fund)</i>	<input type="checkbox"/>	N.A. / PIC 1801	<input type="checkbox"/>	_____
Fonds d'arbitrage Plus Picton Mahoney <i>(Picton Mahoney Arbitrage Plus Fund)</i>	<input type="checkbox"/>	PIC 1900 / PIC 1901	<input type="checkbox"/>	_____

ATTESTATION DE L'INVESTISSEUR

Le souscripteur atteste par les présentes qu'il (cocher une case) :

- est un « investisseur qualifié » au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable (il doit remplir l'annexe C – Questionnaire de l'investisseur qualifié);
- souscrit des parts de chacun des Fonds susmentionnés en fonction d'un investissement minimal de 150 000 \$ CA;
- souscrit des parts de chacun des Fonds susmentionnés en fonction de la dispense de notice d'offre (seulement pour les résidents de la C.-B.; il doit remplir l'annexe E – Formulaire de reconnaissance de risque).

STATUT DE PERSONNE INSCRITE

Le souscripteur atteste par les présentes qu'il (cocher une case) :

- est inscrit aux termes de la Loi sur les valeurs mobilières d'une province ou d'un territoire au Canada; ou
- n'est pas inscrit aux termes de la Loi sur les valeurs mobilières d'une province ou d'un territoire au Canada.

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR

Le souscripteur a lu les Conditions de souscription et de procuration qui font partie de la présente demande de souscription et offre par les présentes de souscrire des parts au capital total indiqué précédemment (le « prix de souscription ») selon les conditions qui précèdent le

_____ jour d _____ 20_____.

Par : _____
Signature

Nom et titre du signataire autorisé (veuillez écrire en lettres moulées)

L'offre qui précède est confirmée et acceptée par Gestion d'actifs Picton Mahoney pour le compte du Fonds ou des Fonds susmentionnés le _____ jour d _____ 20_____.

Par Picton Mahoney :

PICTON MAHONEY – ANNEXE C – QUESTIONNAIRE DE L'INVESTISSEUR QUALIFIÉ

L'investisseur atteste par les présentes qu'il est un « investisseur qualifié » au sens du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (le « *Règlement 45-106* ») (ailleurs qu'au Québec, la *Norme canadienne 45-106 sur les dispenses de prospectus*), et en Ontario, de l'article 73.3 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) complété par la *Règlement 45-106*, car il satisfait aux critères indiqués ci-après.

Les catégories désignées par des lettres ci-après sont les catégories les plus fréquemment utilisées de la définition du terme « investisseur qualifié ». Toutefois, si l'investisseur est admissible comme « investisseur qualifié » en vertu d'une catégorie non mentionnée ci-après, veuillez indiquer « Autre » et préciser la catégorie pertinente de la définition du terme « investisseur qualifié ».

Veuillez cocher la case appropriée, remplir selon le cas, et signer/dater ci-après. Prenez note que, pour les comptes conjoints, tous les titulaires de compte doivent signer ci-après.

- d) une personne inscrite en vertu de la législation sur les valeurs mobilières d'un territoire du Canada à titre de conseiller ou de courtier;
Territoire : _____ Catégorie : _____
- e) une personne physique inscrite en vertu de la législation sur les valeurs mobilières d'un territoire du Canada à titre de représentant d'une personne visée à l'alinéa d);
e.1) une personne physique antérieurement inscrite en vertu de la législation sur les valeurs mobilières d'un territoire du Canada, à l'exception d'une personne physique antérieurement inscrite seulement à titre de représentant d'un *limited market dealer* (courtier sur le marché des valeurs dispensées) en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) ou de la *Securities Act* (Terre-Neuve-et-Labrador);
Nom de la personne inscrite : _____ Territoire : _____ Catégorie : _____
- j) une personne physique qui, à elle seule ou avec son conjoint, a la propriété véritable d'*actifs financiers* (*) ayant une valeur de réalisation globale avant impôt de plus de 1 000 000 \$, déduction faite des dettes correspondantes;
- j.1) une personne physique qui, à elle seule, a la propriété véritable d'*actifs financiers* (*) ayant une valeur de réalisation globale avant impôt de plus de 5 000 000 \$, déduction faite des dettes correspondantes;
- k) une personne physique qui, dans chacune des deux dernières années civiles, a eu un revenu net avant impôt de plus de 200 000 \$ ou, avec son conjoint, de plus de 300 000 \$ et qui, dans l'un ou l'autre cas, s'attend raisonnablement à excéder ce revenu net dans l'année civile en cours;
- l) une personne physique qui, à elle seule ou avec son conjoint, a un *actif net* (*) d'au moins 5 000 000 \$;
- m) une personne, à l'exception d'une personne physique ou d'un fonds d'investissement, qui a un *actif net* (*) d'au moins 5 000 000 \$ selon ses derniers états financiers;
- q) une personne physique agissant pour un compte géré sous mandat discrétionnaire par elle, si elle est inscrite ou autorisée à exercer l'activité de conseiller ou l'équivalent en vertu de la législation sur les valeurs mobilières d'un territoire du Canada ou d'un territoire étranger;
- t) une personne à l'égard de laquelle tous ceux qui ont la propriété de droits, directe, indirecte ou véritable, à l'exception des titres comportant droit de vote que les administrateurs sont tenus de détenir en vertu de la loi, sont des investisseurs qualifiés;
- w) une fiducie créée par un investisseur qualifié au profit des membres de sa famille dont une majorité de fiduciaires sont des investisseurs qualifiés et dont l'ensemble des bénéficiaires sont les conjoint, ancien conjoint, père et mère, grands-parents, frères, sœurs, enfants ou petits-enfants de l'investisseur qualifié, de son conjoint ou de son ancien conjoint;
- Autre, veuillez préciser :

(*) Les actifs financiers s'entendent (i) des espèces, (ii) des titres ou (iii) des contrats d'assurance, des dépôts et des titres représentatifs d'un dépôt qui ne constituent pas une forme d'investissement assujettie à la législation sur les valeurs mobilières. La valeur de la résidence personnelle ou d'un autre immeuble du souscripteur n'entre **pas** dans le calcul des actifs financiers. En revanche, l'actif net s'entend du total de l'actif de l'investisseur, moins le total de son passif, et pourrait inclure la valeur de sa résidence personnelle et d'autres immeubles. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à l'article 3.5 de l'Instruction générale relative au Règlement 45-106.

Nom (en lettres moulées)

Signature

Date

Nom du titulaire du compte conjoint (en lettres moulées)

Signature (titulaire du compte conjoint)

Date

PICTON MAHONEY ANNEXE D – FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE DE RISQUE

Formulaire à l'intention des investisseurs qualifiés qui sont des personnes physiques

MISE EN GARDE : Ce placement est risqué. N'investissez que si vous pouvez assumer la perte de la totalité du montant payé.

PARTIE 1 À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR OU LE PORTEUR VENDEUR	
1. Votre placement	
Type de titres : <i>[Instructions : Indiquez la catégorie de titres ici]</i>	Émetteur : <i>[Instructions : Indiquez le nom du Fonds ici]</i>
Titres souscrits ou acquis auprès de Gestion d'actifs Picton Mahoney, fiduciaire et gestionnaire du Fonds.	
PARTIES 2 À 4 À REMPLIR PAR LE SOUSCRIPTEUR OU L'ACQUÉREUR	
2. Reconnaissance de risque	
Ce placement est risqué. Apposez vos initiales pour indiquer que vous comprenez ce qui suit :	Vos initiales
Risque de perte – Vous pourriez perdre la totalité des _____ \$ investis. <i>[Instructions : Indiquez le montant total investi en dollars.]</i>	
Risque de liquidité – Vous pourriez ne pas être en mesure de vendre rapidement votre placement ou même de le vendre.	
Manque d'information – Il est possible que vous ne receviez que peu de renseignements sur votre placement, voire aucun.	
Absence de conseils – Vous n'obtiendrez pas de conseils sur la convenance de ce placement sauf si le représentant est inscrit. Le représentant est la personne que vous rencontrez au sujet du placement possible ou qui vous fournit de l'information sur celui-ci. Pour vérifier si le représentant est inscrit, rendez-vous au www.sontilsinscrits.ca .	
3. Admissibilité comme investisseur qualifié	
Vous devez remplir au moins un des critères suivants pour être autorisé à faire ce placement. Apposez vos initiales en regard de l'énoncé qui s'applique à votre situation (il peut y en avoir plus d'un). La personne dont le nom est indiqué à la partie 6 doit s'assurer que vous correspondez à la définition d'investisseur qualifié. Vous pouvez vous adresser à elle, ou au représentant indiqué à la partie 5, pour savoir si vous répondez aux critères.	Vos initiales
• Votre revenu net avant impôt a été supérieur à 200 000 \$ dans chacune des deux dernières années civiles et vous vous attendez à excéder ce revenu dans l'année civile en cours. (Le montant de votre revenu net avant impôt se trouve dans votre déclaration de revenus.)	
• Votre revenu net avant impôt combiné à celui de votre conjoint était supérieur à 300 000 \$ dans chacune des deux dernières années civiles et vous vous attendez à ce que votre revenu net combiné avant impôt soit plus élevé dans l'année civile en cours.	
• Vous possédez, seul ou avec votre conjoint, des espèces et des titres dont la valeur s'élève à plus de 1 000 000 \$, déduction faite des dettes qui s'y rattachent.	
• Vous possédez, seul ou avec votre conjoint, un actif net d'une valeur supérieure à 5 000 000 \$. (Votre actif net correspond à votre actif total, y compris les biens immobiliers, déduction faite de la dette totale.)	

4. Nom et signature	
En signant le présent formulaire, vous confirmez que vous l'avez lu et que vous comprenez les risques rattachés au placement qui y sont indiqués.	
Prénom et nom de famille (en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :
PARTIE 5 À REMPLIR PAR LE REPRÉSENTANT	
5. Renseignements sur le représentant	
<i>[Instructions : Le représentant est la personne que vous rencontrez au sujet du placement possible ou qui vous fournit de l'information sur celui-ci. Il peut s'agir d'un représentant de l'émetteur ou du porteur vendeur, d'une personne inscrite ou d'une personne dispensée de l'obligation d'inscription.]</i>	
Prénom et nom de famille du représentant (en caractères d'imprimerie) :	
Téléphone :	Adresse électronique :
Nom de société (si elle est inscrite) :	
PARTIE 6 À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR OU LE PORTEUR VENDEUR	
6. Renseignements supplémentaires sur le placement	
<p>Consultez le site internet à l'adresse www.pictonmahoney.com ou communiquez avec le gestionnaire du Fonds comme suit : 33, rue Yonge, bureau 830 Toronto (Ontario) M5E 1G4 Téléphone : 416-955-4108 Sans frais d'interurbain : 1-866-369-4108</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur les dispenses de prospectus, veuillez communiquer avec l'autorité en valeurs mobilières de votre province ou territoire. Vous trouverez les coordonnées au : www.securities-administrators.ca.</p>	

Instructions relatives au présent formulaire :

1. Il n'est pas obligatoire d'utiliser une taille ou un style de police particuliers, mais la police doit être lisible.
2. Les parties 1, 5 et 6 doivent être remplies avant que le souscripteur ou l'acquéreur ne remplisse et ne signe le formulaire.
3. Le souscripteur ou l'acquéreur doit signer le présent formulaire. Le souscripteur ou l'acquéreur et l'émetteur ou le porteur vendeur doivent en recevoir tous deux un exemplaire signé. L'émetteur ou le porteur vendeur est tenu de conserver son exemplaire pendant une période de 8 ans après le placement.

PICTON MAHONEY – ANNEXE E – FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE DE RISQUE

Pour les souscriptions effectuées après le 1^{er} mai 2016 : cette annexe doit être remplie par tous **les investisseurs de la Colombie-Britannique** qui ne sont pas des investisseurs qualifiés et qui, s'il ne s'agit pas de personnes physiques, souscrivent pour moins de 150 000 \$ CA de parts d'un fonds)

Reconnaissance de risque		AVERTISSEMENT
<ul style="list-style-type: none">• Je reconnais qu'il s'agit d'un placement risqué.• J'assume entièrement les risques associés à ce placement.• Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable n'a évalué ces titres ou l'information donnée dans la notice d'offre ni ne s'est prononcé sur leur qualité.• Je ne pourrai vendre ces titres que dans des circonstances très précises. Il est possible que je ne puisse jamais les vendre.• Les titres sont rachetables, mais je ne pourrai en demander le rachat que dans des circonstances précises.		
J'investis au total _____ \$ [contrepartie totale]; ce montant inclut toute somme future à verser. Sur ce montant,		
Gestion d'actifs Picton Mahoney versera _____ \$ à _____ à titre de commission ou de frais.		
Je reconnais qu'il s'agit d'un placement risqué et qu'il est possible que je perde la totalité de l'argent investi.		
Date : _____	_____ Signature du souscripteur	
	_____ Nom du souscripteur en lettres moulées	
Date : _____	_____ Signature du cosouscripteur (pour les comptes conjoints seulement)	
	_____ Nom du cosouscripteur en lettres moulées (pour les comptes conjoints seulement)	
Veuillez signer deux exemplaires du présent formulaire et en conserver un pour vos dossiers.		

Vous disposez de deux jours ouvrables pour annuler votre souscription.

Il vous suffit d'envoyer à Gestion d'actifs Picton Mahoney un avis de votre décision d'annuler la souscription. Vous devez envoyer l'avis avant minuit le deuxième jour ouvrable suivant la signature de la convention de souscription des titres. L'avis peut être transmis par télécopieur ou par courriel ou remis en personne à Gestion d'actifs Picton Mahoney à son adresse d'affaires. Veuillez conserver un exemplaire d'avis pour vos dossiers.

Nom et adresse de l'émetteur

Fonds Picton Mahoney a/s de Fiducie RBC Services aux Investisseurs, Services aux actionnaires 155 rue Wellington Ouest, 3 ^e étage, Toronto (Ontario) M5V 3L3	Sans frais : 1-877-448-4142 Télécopieur : 416-955-7769 Télécopieur sans frais : 1-866-716-2977 Courriel : service@pictonmahoney.com
--	--

Vous souscrivez des titres du marché dispensé

On les appelle *titres du marché dispensé* parce qu'ils ne sont pas assujettis à deux obligations prévues par la législation sur les valeurs mobilières. Dans le cas d'un placement de *titres du marché dispensé* :

- l'émetteur n'est pas tenu de vous fournir un prospectus (document décrivant le placement en détail et vous offrant une certaine protection légale);

- la personne qui place les titres n'est pas tenue d'être un courtier en placement inscrit auprès d'une autorité en valeurs mobilières ou d'un agent responsable.

La revente de *titres du marché dispensé* est assujettie à des restrictions. Les *titres du marché dispensé* sont des placements plus risqués que d'autres.

Vous recevrez une notice d'offre. Veuillez lire la notice d'offre attentivement, car elle contient des renseignements importants sur l'émetteur et ses titres. Conservez ce document étant donné qu'il vous confère des droits. Pour en savoir davantage, adressez-vous à un avocat.

VOUS SOUSCRIVEZ DES TITRES NON INSCRITS À LA COTE D'UNE BOURSE

Les titres que vous souscrivez ne sont inscrits à la cote d'aucune bourse et pourraient bien ne jamais l'être. Il est possible que vous ne soyez jamais en mesure de les vendre.

L'ÉMETTEUR DES TITRES EST UN ÉMETTEUR NON ASSUJETTI

Un émetteur non assujetti n'a pas l'obligation de publier d'information financière ou d'aviser le public des changements qui se produisent dans son entreprise. Il est possible que vous ne receviez pas d'information courante sur l'émetteur.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LE MARCHÉ DISPENSÉ, COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES LOCALE :

British Columbia Securities Commission

701, rue Georgia Ouest
C.P. 10142, Pacific Centre
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2
Téléphone : 604-889-6500
Sans frais : 1-800-373-6393 (en Colombie-Britannique et en Alberta)
www.bcsc.bc.ca

Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick

85, rue Charlotte, bureau 300
Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2
Téléphone : 506-658-3060
Sans frais au Nouveau-Brunswick : 1-866-933-2222
Télécopieur : 506-658-3059
www.fcnb.ca

Nova Scotia Securities Commission

Ste. 400, Duke Street Tower
5251, rue Duke
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1P3
Téléphone : 902-424-7768
Télécopieur : 902-424-4625
www.nssc.novascotia.ca

Office of the Superintendent of Securities Service Newfoundland and Labrador

C.P. 8700
Confederation Building
2nd Floor, West Block, Prince Philip Drive
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1B 4J6
Attention : Director of Securities
Téléphone : 709-729-4189
Télécopieur : 709-729-6187
www.gov.nl.ca/gs

INSTRUCTION : LE SOUSCRIPTEUR DOIT SIGNER DEUX EXEMPLAIRES DE CE FORMULAIRE. LE SOUSCRIPTEUR ET L'ÉMETTEUR DOIVENT CHACUN EN RECEVOIR UN EXEMPLAIRE SIGNÉ.

ANNEXE F – CONSENTEMENT À LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DE DOCUMENTS (FACULTATIF)

FONDS D' ACTIONS MARCHÉ NEUTRE PICTON MAHONEY
FONDS D' ACTIONS ACHETEUR/ VENDEUR PICTON MAHONEY
FONDS D' OCCASIONS DE REVENUS PICTON MAHONEY
FONDS DE SITUATIONS SPÉCIALES PICTON MAHONEY
FONDS D' ARBITRAGE PICTON MAHONEY
FONDS D' ARBITRAGE PLUS PICTON MAHONEY

DESTINATAIRES : Gestion d'actifs Picton Mahoney (« Picton Mahoney »), à titre de gestionnaire du Fonds d'actions marché neutre Picton Mahoney (*Picton Mahoney Market Neutral Equity Fund*), du Fonds d'actions acheteur/vendeur Picton Mahoney (*Picton Mahoney Long Short Equity Fund*), du Fonds d'occasions de revenus Picton Mahoney (*Picton Mahoney Income Opportunities Fund*), du Fonds de situations spéciales Picton Mahoney (*Picton Mahoney Special Situations Fund*), du Fonds d'arbitrage Picton Mahoney (*Picton Mahoney Arbitrage Fund*) et du Fonds d'arbitrage Plus Picton Mahoney (*Picton Mahoney Arbitrage Plus Fund*) (collectivement, les « Fonds »).

J'ai lu et compris le présent « Consentement à la transmission électronique de documents » et consens à la transmission électronique de tous les documents des Fonds auxquels j'ai droit comme porteur de parts et que Picton Mahoney décide de me transmettre électroniquement, conformément à mes instructions ci-après.

1. Les types de documents qui peuvent être visés par le présent consentement à la transmission électronique sont les suivants :
 - a) les notices d'offre et leurs modifications ou suppléments;
 - b) les conventions de souscription;
 - c) les états financiers;
 - d) les avis d'assemblée et les documents connexes (y compris les formulaires de procuration ou de consentement);
 - e) les confirmations d'opérations de souscription/rachat de parts;
 - f) les avis de modification à la déclaration de fiducie;
 - g) d'autres communications aux porteurs de parts.
2. Je reconnais que les documents visés par le présent consentement à la livraison électronique seront envoyés par courriel à l'adresse indiquée ci-après et qu'aucun avis distinct concernant la disponibilité des documents ne sera fourni.
3. Je reconnais qu'il faut avoir accès aux courriels pour recevoir électroniquement les documents et je confirme que j'ai cet accès.
4. Je reconnais que les documents distribués électroniquement le seront dans le format Portable Document Format (PDF) d'Adobe ou dans un autre logiciel offert sur le marché. Le logiciel Adobe Acrobat Reader nécessaire pour visualiser les documents est disponible sans frais sur le site Web d'Adobe à www.adobe.com.
5. Je reconnais que je pourrai recevoir sans frais de Picton Mahoney une version papier d'un document transmis électroniquement si je communique avec Picton Mahoney par téléphone au 416-955-4108 ou sans frais au 1-866-369-4108, par la poste (33, rue Yonge, bureau 830, Toronto (Ontario) M5E 1G4) ou par courrier électronique à service@pictonmahoney.com.
6. Je reconnais qu'il pourrait ne pas être possible de visualiser et de télécharger les documents sur le site Web de Picton Mahoney, car ceux-ci seront envoyés par courrier électronique comme il est mentionné précédemment.
7. Je comprends que je recevrai une version papier des documents devant être transmis électroniquement en cas d'échec de la transmission électronique. Je conviens aussi qu'à tout moment et sans préavis, Picton Mahoney peut décider de ne pas m'envoyer un document en version électronique, auquel cas une version papier du document me sera envoyée par la poste.
8. Je reconnais que, dans les cas qui s'y prêtent, les documents seront assortis d'une protection de mot de passe et que le mot de passe me sera communiqué par la poste, téléphone ou télécopieur.
9. Je comprends que mon consentement peut être révoqué ou modifié à tout moment, notamment pour changer l'adresse électronique à laquelle les documents sont transmis, si j'informe Picton Mahoney de cette révocation ou modification par téléphone au 416-955-4108 ou sans frais au 1-866-369-4108, par la poste (33, rue Yonge, bureau 830, Toronto (Ontario) M5E 1G4) ou par courrier électronique à service@pictonmahoney.com. Je comprends que, si je change mon adresse électronique ou que je révoque ou modifie mon consentement, je dois en informer Picton Mahoney. Ce changement, cette révocation ou cette modification doit être réellement reçu et reconnu par Picton Mahoney pour prendre effet.
10. Je comprends que je ne suis pas tenu de consentir à la transmission électronique.

Adresse électronique du porteur de parts

Adresse postale du porteur de parts

Nom du porteur de parts

Signature du porteur de parts

Date

PICTON MAHONEY – ANNEXE G

[INSÉRER LE NOM DE LA SOCIÉTÉ OU DE L'AUTRE ENTITÉ CI-DESSUS]

ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ

DESTINATAIRES : Gestion d'actifs Picton Mahoney (« Picton Mahoney »), à titre de gestionnaire du Fonds d'actions marché neutre Picton Mahoney (*Picton Mahoney Market Neutral Equity Fund*), du Fonds d'actions acheteur/vendeur Picton Mahoney (*Picton Mahoney Long Short Equity Fund*), du Fonds d'occasions de revenus Picton Mahoney (*Picton Mahoney Income Opportunities Fund*), du Fonds de situations spéciales Picton Mahoney (*Picton Mahoney Special Situations Fund*), du Fonds d'arbitrage Picton Mahoney (*Picton Mahoney Arbitrage Fund*) et du Fonds d'arbitrage Plus Picton Mahoney (*Picton Mahoney Arbitrage Plus Fund*).

Je, soussigné(e) _____ [nom], _____ [titre], de _____ [nom de l'entité] (la « Société »), atteste par les présentes pour la Société et pour son compte, mais sans responsabilité personnelle, à ma connaissance, ce qui suit :

- (i) Je suis le (la) _____ [titre] de la Société et j'ai connaissance des faits attestés aux présentes;
- (ii) la Société n'a pas pris de mesures pour mettre fin à son existence, pour se fusionner, pour se proroger dans un autre territoire ou pour modifier son existence [en tant que personne morale] de quelque manière et il n'existe aucune instance introduite ou imminente, ni aucune action intentée ou résolution adoptée susceptible d'entraîner la fin de l'existence de la Société;
- (iii) la Société n'est pas insolvable et il n'y a pas d'actes ou de procédures introduits par ou contre la Société et aucune instance n'est en cours relativement à la Société, et la Société ne fait pas l'objet de démarches, et n'a pas reçu d'avis ou d'autres communications, dans chaque cas à l'égard d'une fusion, d'une dissolution, d'une liquidation, d'une insolvabilité, d'une faillite ou d'une restructuration la touchant ni en vue de la nomination d'un séquestre, d'un administrateur, d'un séquestre administratif, d'un syndic ou d'un agent similaire relativement à la totalité ou à une partie de ses actifs ou de ses revenus, à l'égard de tout acte de procédure visant l'annulation de [son certificat de constitution] ou la fin par d'autres moyens de son existence ou à l'égard d'une situation qui, s'il n'y est pas remédié, entraînerait une telle annulation ou cessation;
- (iv) la Société n'a pas fait défaut de déposer ses déclarations de revenus ou de taxes, de payer ses impôts ou taxes ou de prendre toute autre mesure dont le défaut constituerait un motif d'annulation ou de confiscation de son [certificat de constitution];
- (v) sont jointes à la présente attestation des copies conformes des statuts de constitution, des règlements administratifs et des autres documents constitutifs de la Société;
- (vi) les administrateurs actuels de la Société sont énumérés ci-après : **[indiquez les noms ou joignez une liste]**.

EN FOI DE QUOI, j'ai apposé ma signature à _____ [indiquez la ville] le ____ jour d _____ 20____.

[NOM]

[TITRE]

PICTON MAHONEY – ANNEXE H
CONDITIONS DE SOUSCRIPTION ET PROCURATION
PARTS DE CATÉGORIE A ET DE CATÉGORIE F
PARTS DE CATÉGORIE UA ET DE CATÉGORIE UF

1. Il faut se reporter à la notice d'offre confidentielle modifiée et mise à jour datée du 01 octobre 2019, dans sa version modifiée, et à la notice d'offre confidentielle modifiée et mise à jour pour la C.-B. et l'Atlantique datée du 01 octobre 2019, dans sa version modifiée transmise aux investisseurs qui résident en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador, qui ne sont pas des investisseurs qualifiés et, le cas échéant, qui souscrivent pour moins de 150 000 \$ de parts de chaque fonds pour chacun des fonds suivants : (i) Fonds d'actions marché neutre Picton Mahoney (*Picton Mahoney Market Neutral Equity Fund*) et (ii) Fonds d'actions acheteur/vendeur Picton Mahoney (*Picton Mahoney Long Short Equity Fund*) (individuellement, un « Fonds d'actions » et, collectivement, les « Fonds d'actions ») à l'égard du placement de parts de catégorie A et de catégorie F des Fonds d'actions.

2. Il faut aussi se reporter à la notice d'offre confidentielle modifiée et mise à jour datée du 01 octobre 2019, dans sa version modifiée, et à la notice d'offre confidentielle modifiée et mise à jour pour la C.-B. et l'Atlantique datée du 01 octobre 2019, dans sa version modifiée transmise aux investisseurs qui résident en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador, qui ne sont pas des investisseurs qualifiés et, le cas échéant, qui souscrivent pour moins de 150 000 \$ de parts de chaque fonds. Il faut aussi se reporter à la notice d'offre confidentielle modifiée et mise à jour datée du 01 octobre 2019, dans sa version modifiée, et à la notice d'offre confidentielle modifiée et mise à jour pour la C.-B. et l'Atlantique datée du 01 octobre 2019, dans sa version modifiée transmise aux investisseurs qui résident en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador, qui ne sont pas des investisseurs qualifiés et, le cas échéant, qui souscrivent pour moins de 150 000 \$ de parts du fonds, pour le Fonds d'occasions de revenus Picton Mahoney (*Picton Mahoney Income Opportunities Fund*) (le « Fonds de revenus ») à l'égard du placement de parts de catégorie A et de catégorie F et de parts de catégorie UA et de catégorie UF du Fonds de revenus.

3. Il faut aussi se reporter à la notice d'offre confidentielle datée du 01 octobre 2019, dans sa version modifiée, du Fonds de situations spéciales Picton Mahoney (*Picton Mahoney Special Situations Fund*) (le « Fonds situations particulières ») à l'égard du placement de parts de catégorie A et de catégorie F du Fonds situations particulières.

4. Il faut se reporter à la notice d'offre confidentielle modifiée et mise à jour datée du 31 janvier 2020, dans sa version modifiée, et à la notice d'offre confidentielle modifiée et mise à jour pour la C.-B. et l'Atlantique datée du 31 janvier 2020, dans sa version modifiée transmise aux investisseurs qui résident en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador, qui ne sont pas des investisseurs qualifiés et, le cas échéant, qui souscrivent pour moins de 150 000 \$ de parts de chaque fonds pour chacun des fonds suivants : (i) Fonds d'arbitrage Picton Mahoney (*Picton Mahoney Arbitrage Fund*) et (ii) Fonds d'arbitrage Plus Picton Mahoney (*Picton Mahoney Arbitrage Plus Fund*) (individuellement, un « Fonds d'arbitrage » et, collectivement, les « Fonds d'arbitrages ») à l'égard du placement de parts de catégorie A et de catégorie F des Fonds d'actions.

5. le C.-B. Notice d'offre confidentielle modifiée et mise à jour datée du 31 janvier 2020, telle que modifiée de temps à autre, remise aux investisseurs résidant en Colombie-Britannique qui ne sont pas des investisseurs accrédités et, le cas échéant, achètent moins de 150 000 \$ dans le fonds d'arbitrage en ce qui concerne l'offre de parts de classe F du Fonds Arbitrage; et

6. le C.-B. Notice d'offre confidentielle modifiée et mise à jour datée du 31 janvier 2020, telle que modifiée de temps à autre, remise aux investisseurs résidant en Colombie-Britannique qui ne sont pas des investisseurs accrédités et, le cas échéant, achètent moins de 150 000 \$ dans le Fonds Arbitrage Plus en ce qui concerne le offre de parts de catégorie A et de catégorie F du Fonds Arbitrage Plus.

Les Fonds d'actions, le Fonds de revenus, le Fonds situations particulières, et les Fonds d'arbitrages sont collectivement appelés les « Fonds » et, individuellement, un « Fonds ». La notice d'offre confidentielle modifiée et mise à jour ou la notice d'offre confidentielle, selon le cas, pour chacun des Fonds d'actions, du Fonds de revenus, du Fonds situations particulières, et des Fonds d'arbitrages sont collectivement appelées les « notices d'offre » et, individuellement, une « notice d'offre ». La notice d'offre confidentielle modifiée et mise à jour pour la C.-B. et l'Atlantique de chacun des Fonds d'actions, du Fonds de revenus, du Fonds situations particulières, et des Fonds d'arbitrages sont collectivement appelées les « notices d'offre pour la C.-B. et l'Atlantique » et, individuellement, une « notice d'offre pour la C.-B. et l'Atlantique ». Les parts de catégorie A et de catégorie F des Fonds d'actions, les parts de catégorie A et de catégorie F et les parts de catégorie UA et de catégorie UF du Fonds de revenus, les parts de catégorie A et de catégorie F du Fonds situations particulières, et les parts de catégorie A et de catégorie F des Fonds d'arbitrages sont collectivement appelées les « parts ». Les termes utilisés aux présentes qui ne sont pas définis ailleurs ont le sens qui leur est attribué dans les notices d'offre applicables.

1. Paiement du prix de souscription

Le souscripteur indiqué dans la présente demande de souscription (le « souscripteur ») verse le prix de souscription global complet en remettant à Gestion d'actifs Picton Mahoney (« Picton Mahoney »), dans les deux (2) jours ouvrables suivant la transmission de la demande de souscription remplie et signée, une copie d'un chèque annulé ou d'un formulaire de dépôt direct pour le montant de l'abonnement à retirer du compte bancaire de l'abonné. Subsidiairement, le souscripteur peut transmettre les fonds par virement électronique de la façon indiquée à l'annexe I ci-jointe.

2. Rejet ou acceptation de la souscription

La présente demande de souscription est assujettie à son acceptation ou à son rejet par Picton Mahoney pour le compte du Fonds ou des Fonds en cause, et par le souscripteur si celui-ci est un résident de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick ou de Terre-Neuve-et-Labrador, n'est pas un investisseur qualifié, souscrit pour moins de 150 000 \$ CA de parts du Fonds ou des Fonds en cause et a reçu la notice d'offre pour la C.-B. et l'Atlantique applicable dans les deux (2) jours ouvrables suivant la réception de la demande. Si cette souscription est rejetée, les sommes remises en paiement du prix de souscription des parts sont retournées sans délai au souscripteur à l'adresse indiquée dans la présente demande de souscription, sans intérêt ni déduction, auquel cas la présente demande de souscription est réputée ne pas être valide et ne pas produire d'effets. Si cette souscription est acceptée, à la réception par Picton Mahoney du paiement total du prix de souscription, les parts souscrites sont émises au nom du souscripteur figurant dans la présente demande de souscription.

3. Nomination d'un fondé de pouvoir

En contrepartie de l'acceptation par Picton Mahoney de la présente demande de souscription pour le compte du Fonds ou des Fonds en cause, le souscripteur nomme comme fondé de pouvoir Picton Mahoney et toute personne désignée pour la remplacer comme gestionnaire des Fonds en vertu de la déclaration de fiducie datée du 30 décembre 2005, dans sa version modifiée, mise à jour ou complétée (la « déclaration de fiducie »), en vertu de laquelle les Fonds ont été constitués, et leur confère le pouvoir de substitution et a les pleins pouvoirs en tant que véritable mandataire et fondé de pouvoir du souscripteur d'accomplir les actes suivants pour le compte du souscripteur et à sa place :

- a) signer avec sceau ou autrement, assermenter, faire, reconnaître, remettre, consigner ou déposer au besoin : (i) l'ensemble des instructions et documents de quelque nature que ce soit pour le compte et au nom du souscripteur ou au nom de Picton Mahoney selon ce que Picton Mahoney juge nécessaire ou souhaitable afin d'exécuter entièrement les dispositions de la convention qui a pris naissance à l'acceptation par Picton Mahoney de la présente demande de souscription; (ii) les modifications à la déclaration de fiducie mises en vigueur ou approuvées conformément aux dispositions de celle-ci; (iii) tous les transports et autres actes nécessaires pour refléter la dissolution du Fonds en cause et la résiliation de la déclaration de fiducie, notamment l'annulation de toute déclaration et la signature de tout choix prévu à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), dans sa version modifiée ou rééditée, et de toute loi provinciale analogue;
- b) remplir ou modifier les documents de souscription et le formulaire de reconnaissance requis par la législation sur les valeurs mobilières applicable et ses règlements, règles, avis et instructions générales d'application (la « législation sur les valeurs mobilières »), seulement en vue d'indiquer des renseignements omis ou de corriger des erreurs dans la rédaction de ce qui précède.

4. Irrévocabilité

La procuration donnée aux présentes est irrévocable et assortie d'un intérêt. Le souscripteur convient d'être lié par les actes accomplis de bonne foi par Picton Mahoney en vertu de cette procuration et le souscripteur renonce par les présentes à tous les moyens de contestation, d'annulation ou de désaveu de ces actes.

5. Déclarations, garanties et engagements du souscripteur

Le souscripteur (qui, aux fins des déclarations, garanties et engagements figurant au présent article 5, est réputé viser le souscripteur véritable pour lequel le souscripteur détient des parts sauf si le contexte s'y oppose) déclare, garantit et promet par les présentes à Picton Mahoney et au(x) Fonds en cause ce qui suit :

- a) s'il est une personne physique, le souscripteur est majeur et a la capacité et la compétence pour présenter la présente demande de souscription et conclure les autres conventions visées aux présentes ou dans la notice ou les notices d'offre applicables ou dans la notice ou les notices d'offre pour la C.-B. et l'Atlantique applicables et pour être lié par cette demande ou ces conventions, et la présente demande de souscription constitue une convention légale, valide et contraignante, exécutoire contre lui;
- b) si le souscripteur n'est pas une personne physique (notamment une société par actions, un consortium, une société de personnes, une fiducie, une association ou une autre forme d'organisation);
 - (i) A) s'il est une société par actions, le souscripteur est une société valablement constituée et en règle sous le régime des lois de son territoire de constitution et B) s'il n'est pas une société par actions, le souscripteur a été constitué et est en règle sous le régime des lois de son territoire de constitution;
 - (ii) A) s'il est une société par actions, le souscripteur a la capacité et le pouvoir de signer et remettre la présente demande de souscription et de s'acquitter de ses obligations en vertu des présentes et B) s'il n'est pas une société par actions, le souscripteur a la capacité et le pouvoir de signer et remettre la présente demande de souscription et de s'acquitter de ses obligations en vertu des présentes;
 - (iii) la présente demande de souscription a été dûment autorisée, signée et remise par le souscripteur et constitue une obligation légale, valable et contraignante du souscripteur, exécutoire contre lui conformément à ses conditions;
 - (iv) la signature et la remise de la présente demande de souscription par le souscripteur n'entraînera pas le manquement à une obligation du souscripteur, ne constituera pas un défaut dans le cadre de cette obligation, n'entraînera pas de conflit avec elle ni n'en causera la déchéance du terme en vertu A) d'un contrat auquel est partie le souscripteur ou par lequel il est lié; B) d'une disposition des documents constitutifs du souscripteur; C) d'un jugement, d'un arrêté, d'une ordonnance ou d'une sentence d'un tribunal, d'un organisme gouvernemental ou d'un arbitre ayant compétence sur le souscripteur;

- c) le souscripteur réside dans le territoire indiqué dans la présente demande de souscription et, si le souscripteur agit à titre de mandataire pour un mandant identifié, le mandant réside dans le territoire indiqué dans la présente demande de souscription;
- d) si le souscripteur souscrit les parts à titre de fiduciaire ou de mandataire (notamment, un gestionnaire de portefeuille ou un conseiller comparable) d'un mandant, le souscripteur est dûment autorisé à signer et remettre la présente demande de souscription et tous les documents nécessaires dans le cadre de la souscription pour le compte de ce mandant, à convenir des conditions prévues aux présentes et à faire les déclarations, à donner les garanties, à énoncer les reconnaissances et à prendre les engagements prévus aux présentes pour son compte et celui du mandant, le souscripteur a appliqué des procédures d'identification à l'égard du mandant pour lequel il agit et en a établi l'identité, il a la preuve de cette identité et consigne les dossiers exigés par la législation applicable, et le souscripteur reconnaît que Picton Mahoney est tenue par la loi de divulguer confidentiellement à certains organismes de réglementation, notamment en valeurs mobilières, l'identité du souscripteur véritable des parts pour lequel le souscripteur agit;
- e) le souscripteur, ou le souscripteur véritable des parts pour lequel le souscripteur agit, n'est pas un « non-résident du Canada » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), n'est pas un « non-Canadien » au sens de la *Loi sur l'investissement Canada* (Canada) et ne souscrit pas les parts pour le compte ou à l'avantage d'une personne des États-Unis, sauf s'il l'a indiqué à Picton Mahoney et que Picton Mahoney l'a accepté;
- f) le souscripteur est un résident du territoire indiqué dans la présente demande de souscription et l'une des situations suivantes s'applique :
- (i) le souscripteur souscrit les parts pour son propre compte, ou est réputé souscrire les parts pour son propre compte à ces fins, et le souscripteur est un investisseur qualifié au sens du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (ailleurs qu'au Québec, la *Norme canadienne 45-106 sur les dispenses de prospectus*) puisqu'il satisfait au critère qu'il a indiqué sur le questionnaire de l'investisseur qualifié joint aux présentes à l'annexe C, et si le souscripteur est un investisseur qualifié, car il est une personne autre qu'une personne physique ou qu'un fonds d'investissement qui a des actifs nets d'au moins 5 millions de dollars canadiens comme l'indiquent ses états financiers les plus récents, le souscripteur n'a pas été constitué ou utilisé uniquement en vue de souscrire ou détenir des valeurs mobilières en tant qu'investisseur qualifié, et le souscripteur a fait les déclarations et donné les garanties prévues au « Formulaire de reconnaissance de risque » dûment rempli à l'annexe D;
 - (ii) le souscripteur souscrit les parts pour son propre compte, d'un montant suffisant pour que le coût d'acquisition de ces parts ne soit pas inférieur à 150 000 \$ CA par Fonds, et le paie en espèces, et le souscripteur n'est pas une personne physique et n'a pas été constitué ou utilisé uniquement en vue de souscrire ou de détenir des valeurs mobilières en vertu de cette dispense de prospectus et d'inscription de la législation sur les valeurs mobilières applicable;
 - (iii) le souscripteur ne souscrit pas les parts pour son propre compte, il agit à titre de mandataire pour un ou plusieurs mandants identifiés, dont chacun souscrit les parts pour son propre compte, d'un montant suffisant pour que le coût d'acquisition de ces parts ne soit pas inférieur à 150 000 \$ CA par Fonds, et le paie en espèces, et le mandant n'est pas une personne physique et n'a pas été constitué ou utilisé uniquement en vue de souscrire ou détenir des valeurs mobilières en vertu de cette dispense de prospectus et d'inscription de la législation sur les valeurs mobilières applicable;
 - (iv) le souscripteur est un résident de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick ou de Terre-Neuve-et-Labrador, n'est pas admissible aux dispenses de prospectus énoncées aux sous-alinéas 5 f)(i), 5 f)(ii) et 5 f)(iii) susmentionnés, a reçu et a lu minutieusement la notice d'offre pour la C.-B. et l'Atlantique et a fait les déclarations et a donné les garanties énoncées dans le « Formulaire de reconnaissance de risque » dûment rempli figurant à l'annexe E;
 - (v) sa souscription de parts est par ailleurs dispensée des exigences de prospectus et d'inscription de la législation sur les valeurs mobilières applicable;
- g) les parts sont souscrites aux fins de placement seulement, et non pas en vue de leur revente ou distribution, et ne seront pas revendues ou autrement transférées ou aliénées, sauf conformément aux dispositions de la législation sur les valeurs mobilières applicable;
- h) si le souscripteur souscrit des parts de catégorie F, il participe à un programme de rémunération à l'acte ou à un programme global parrainé par un courtier et doit verser des frais en fonction des actifs plutôt que des commissions pour chaque opération, ou il est un souscripteur pour lequel Picton Mahoney n'engage pas de frais de placement;
- i) le souscripteur a reçu une copie de la notice d'offre ou de la notice d'offre pour la C.-B. et l'Atlantique, selon le cas, à l'égard de chaque Fonds dans lequel il souscrit des parts, et a eu l'occasion de la lire, avant de signer et remettre la présente demande de souscription;
- j) le contenu de la notice ou des notices d'offre applicables et de la notice ou des notices d'offre pour la C.-B. et l'Atlantique applicables est confidentiel, et, à moins d'avoir obtenu le consentement écrit préalable de Picton Mahoney, le souscripteur doit s'abstenir d'en distribuer ou reproduire une partie ou de divulguer un fait énoncé dans la notice d'offre ou la notice d'offre pour la C.-B. et l'Atlantique, selon le cas, sauf à ses conseillers financiers et juridiques ou s'il y est tenu par la loi;
- k) le souscripteur a une connaissance des affaires financières et commerciales suffisante pour évaluer la pertinence et les risques de son placement et est en mesure de supporter le risque économique de perte de son placement;
- l) les reconnaissances contenues dans des formulaires ou documents remis par le souscripteur en vertu de la législation sur les valeurs mobilières applicable sont véridiques et exactes à la date de signature de la présente demande de souscription et le

demeureront jusqu'à la clôture de la souscription et de la vente des parts, et ces formulaires ou documents énoncent entièrement et de façon véridique les faits nécessaires pour que le Fonds ou les Fonds puissent invoquer les dispenses pertinentes de prospectus et d'inscription au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable du territoire de résidence du souscripteur;

- m) le souscripteur connaît les caractéristiques des parts, leur nature spéculative et le fait que les parts ne peuvent pas être revendues, mais seulement rachetées conformément aux dispositions de la déclaration de fiducie sous le régime de laquelle elles ont été créées;
- n) le souscripteur, ou le souscripteur véritable des parts pour lequel le souscripteur agit, n'est pas une société de placement appartenant à des non-résidents au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);
- o) le souscripteur ne sera pas un « bénéficiaire étranger ou assimilé » du Fonds au sens de la partie XII.2 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);
- p) s'il est une société par actions, une fiducie ou une société de personnes, le souscripteur, ou le souscripteur véritable des parts pour lequel le souscripteur agit, n'est pas une « institution financière » au sens de l'article 142.2 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), sauf indication contraire ici _____ (paraphez si l'énoncé n'est pas exact);
- q) le souscripteur, ou le souscripteur véritable des parts pour lequel le souscripteur agit, n'est pas une personne assujettie à des restrictions, au sens de l'expression « *restricted person* » de la règle 5130 de la FINRA ou, s'il est une « personne assujettie à des restrictions », il est admissible à une dispense générale en vertu de la règle 5130 de la FINRA¹, sauf indication contraire ici _____ (paraphez si l'énoncé n'est pas exact);
- r) les preuves d'identité fournies par le souscripteur sont authentiques et tous les renseignements connexes fournis sont exacts, et le souscripteur reconnaît qu'en raison des exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent qui s'appliquent dans le territoire du souscripteur, Picton Mahoney peut demander d'autres preuves d'identité et d'autres renseignements avant de traiter une demande ou une opération;
- s) si le souscripteur souscrit des parts à titre de mandataire d'un mandant identifié, il a adopté et mis en œuvre des politiques, procédures et mesures de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment d'argent qui sont actuellement conformes et continueront d'être conformes à tous égards aux exigences des lois et règlements applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent;
- t) le souscripteur doit informer immédiatement Picton Mahoney s'il prévoit qu'une déclaration qu'il a faite, qu'une garantie qu'il a donnée ou qu'un engagement qu'il a pris aux présentes cessera d'être exact ou s'il apprend qu'une déclaration, une garantie ou un engagement a cessé d'être exact;
- u) si le souscripteur n'est pas un résident du Canada, sa souscription de parts n'exige pas de Picton Mahoney ou du Fonds ou des Fonds qu'ils lui fournissent des documents ou choses en sus de ce qui lui a déjà été fourni.

6. Souscriptions subséquentes

Suivant l'acceptation par Picton Mahoney du montant de souscription minimal requis (le cas échéant) et son investissement par Picton Mahoney dans des parts du Fonds, les seuils de souscription minimale subséquents sont à l'appréciation de Picton Mahoney.

À moins que le souscripteur ne remplisse, signe et remette à Picton Mahoney une nouvelle demande de souscription, le souscripteur déclare, garantit et promet à Picton Mahoney et au Fonds qu'à la date à laquelle le souscripteur souscrit des parts supplémentaires :

- a) les déclarations et garanties contenues dans la présente demande de souscription seront véridiques et exactes comme si ces déclarations étaient faites et ces garanties étaient données à la date de ce placement supplémentaire;
- b) le souscripteur :
 - (i) est une personne, autre qu'une personne physique, qui achète des parts pour son propre compte pour un coût d'acquisition d'au moins 150 000 \$ et qui n'a pas été créée ou constituée uniquement en vue d'acquérir ou de souscrire des titres ou de permettre des achats de titres sans prospectus en se fondant sur la dispense des exigences de prospectus prévue par les lois sur les valeurs mobilières applicables; ou
 - (ii) est un porteur de parts actuel du Fonds qui souscrit la même catégorie de parts et, au moment de la souscription initiale de parts, qui les a acquises pour son propre compte à un coût d'acquisition total d'au moins 150 000 \$ payé en espèces au moment de la souscription et, au moment de la souscription subséquente de parts, qui détient des parts dont le coût d'acquisition ou la valeur de l'actif net est d'au moins 150 000 \$; ou

¹ Si le souscripteur ou le souscripteur véritable est un employé d'une société membre de la FINRA ou d'une autre maison de courtage de valeurs, ou une personne ayant le pouvoir d'acheter ou de vendre des valeurs mobilières pour une institution financière ou un fonds de placement collectif, ou est un membre de la famille immédiate d'une telle personne, veuillez déterminer minutieusement s'il est une « personne assujettie à des restrictions » ou est admissible à une dispense générale.

- (iii) souscrit des parts supplémentaires en se fondant sur la dispense de prospectus pour placement auprès d'« investisseurs qualifiés » prévue au paragraphe 2.3 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus (« Règlement 45-106 ») (ailleurs qu'au Québec, la *Norme canadienne 45-106 sur les dispenses de prospectus*), et en Ontario, de l'article 73.3(2) de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), et n'a pas été créé ou constitué, et n'est pas utilisé, uniquement en vue de souscrire ou de détenir des titres à titre d'« investisseur qualifié » comme décrit à l'alinéa m) de la définition d'« investisseur qualifié » du Règlement 45-106, et doit :
 - (A) remplir, signer et remettre à Picton Mahoney un questionnaire de l'investisseur qualifié sous la forme prévue à l'annexe C de la présente demande de souscription;
 - (B) si le souscripteur est une personne physique aux termes des alinéas j), k), ou l) de la définition d'« investisseur qualifié » dans le Règlement 45-106, remplir, signer et remettre à Picton Mahoney un nouveau formulaire de reconnaissance de risque (formulaire 45-106A9), sous la forme prévue à l'annexe D de la présente demande de souscription.

7. **Maintien en vigueur des déclarations, des garanties et des engagements**

L'ensemble des déclarations, garanties et engagements énoncés à l'article 5 continuent de s'appliquer après la clôture et l'émission des parts au souscripteur et demeurent pleinement en vigueur et produisent tous leurs effets.

8. **Reconnaissance par le souscripteur**

Le souscripteur convient de tout ce qui suit :

- a) cette souscription est irrévocable et nécessite l'acceptation par Picton Mahoney pour le compte du Fonds ou des Fonds;
- b) les parts à émettre à l'acceptation de cette souscription seront émises dans le cadre d'une opération dispensée des exigences de prospectus et, le cas échéant, d'inscription prévues à la législation sur les valeurs mobilières applicable, et aucune commission des valeurs mobilières ou autorité analogue ne s'est prononcée sur la qualité de la notice ou des notices d'offre et de la notice ou des notices d'offre pour la C.-B. et l'Atlantique ou sur la pertinence d'un placement dans les parts;
- c) s'il y est tenu par la législation sur les valeurs mobilières applicable ou par un organisme de réglementation, le souscripteur signera, remettra, déposera et aidera autrement Picton Mahoney à déposer les rapports, déclarations, engagements et autres documents nécessaires à l'égard de l'émission des parts;
- d) si le souscripteur souscrit des parts de catégorie F, il échange les parts de catégorie F contre des parts de catégorie A s'il n'est plus admissible à détenir des parts de catégorie F comme l'indiquent la déclaration et la garantie énoncées à l'alinéa 5 h) des présentes;
- e) en souscrivant les parts, le souscripteur s'est fondé uniquement sur la notice ou les notices d'offre ou sur la notice ou les notices d'offre pour la C.-B. et l'Atlantique, selon le cas, relativement aux parts du Fonds ou des Fonds souscrites, et non pas sur une déclaration écrite ou orale qui lui aurait été faite par ou pour Picton Mahoney ou une autre partie, notamment toute déclaration relative à la valeur ou au prix futur des parts;
- f) les décisions relatives à l'exécution des opérations de portefeuille pour le Fonds ou les Fonds, notamment la négociation des commissions, sont régies par les obligations fiduciaires du gestionnaire, à savoir agir dans l'intérêt véritable du Fonds ou des Fonds et des porteurs de parts, et les efforts que déploie le gestionnaire pour exécuter les opérations à des prix et selon des taux de commission avantageux pour le Fonds ou les Fonds sont raisonnables comparativement aux avantages tirés;
- g) le souscripteur et le souscripteur véritable pour lequel le souscripteur détient des parts sont chargés d'obtenir les conseils juridiques et fiscaux qu'ils considèrent indiqués dans le cadre de la signature, la remise et l'exécution par le souscripteur de la présente demande de souscription et des opérations visées aux présentes.

9. **Cession**

Le souscripteur ne peut céder la présente demande de souscription, ou une partie de cette demande, sans le consentement écrit préalable de Picton Mahoney. Une telle tentative de cession sans consentement ne lie pas une partie ni n'est exécutoire contre elle.

10. **Reconnaissance**

Le souscripteur comprend et convient avec Picton Mahoney et le Fonds ou les Fonds en cause que les déclarations qu'il a faites, les garanties qu'il a données, les engagements qu'il a pris et les conventions qu'il a conclues figurant aux présentes et dans tout autre écrit remis dans le cadre des opérations visées aux présentes, l'ont été afin que Picton Mahoney s'y fonde pour déterminer l'admissibilité du souscripteur à souscrire des parts et le statut fiscal permanent du Fonds ou des Fonds, et le souscripteur convient par les présentes de garantir Picton Mahoney et le Fonds ou les Fonds contre l'ensemble des pertes, réclamations, coûts, dépenses, dommages, dommages-intérêts et obligations que Picton Mahoney ou le Fonds ou les Fonds peuvent subir, se faire présenter, engager ou se faire imposer en conséquence.

11. Collecte de renseignements personnels

Le souscripteur consent à ce que Picton Mahoney recueille les renseignements personnels à son sujet figurant dans la présente demande de souscription ou rassemblés dans le cadre de sa souscription de parts. Le souscripteur reconnaît que Picton Mahoney et les membres de son groupe utilisent ces renseignements personnels afin d'administrer et de gérer les parts et peuvent les divulguer à des tiers qui fournissent des services, notamment administratifs, à l'égard des parts ainsi qu'à des organismes gouvernementaux lorsque la loi l'autorise ou l'exige, y compris la législation sur la lutte contre le blanchiment d'argent et les lois similaires.

Picton Mahoney avise par les présentes le souscripteur de ce qui suit :

- a) en vertu du Règlement 45-106, il faut communiquer à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») les renseignements relatifs au souscripteur comme l'indique l'appendice I de l'Annexe 45-106A1 Déclaration de placement avec dispense, comprenant le nom complet, l'adresse résidentielle et le numéro de téléphone du souscripteur, le nombre de parts du Fonds ou des Fonds souscrites par le souscripteur, le prix de souscription total de ces parts, la dispense invoquée concernant la souscription de même que la date du placement (collectivement, les « renseignements personnels »);
- b) les renseignements personnels sont recueillis indirectement par la CVMO en vertu du pouvoir que lui confère la législation sur les valeurs mobilières;
- c) les renseignements personnels sont recueillis aux fins d'administration et d'application de la législation sur les valeurs mobilières de l'Ontario;
- d) voici le titre, l'adresse d'affaires et le numéro de téléphone de bureau du fonctionnaire en Ontario, suivant l'Annexe 45-106A1, qui peut répondre à des questions au sujet de la collecte indirecte par la CVMO des renseignements personnels : Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, 20, rue Queen Ouest, bureau 1903, Toronto (Ontario) M5H 3S8, Adjoint administratif du directeur du financement des entreprises.

Le souscripteur autorise par les présentes la collecte indirecte des renseignements personnels par la CVMO.

12. Droits d'action

Le souscripteur se fait par les présentes conférer un droit d'action en résolution ou en dommages-intérêts conformément à la notice d'offre du Fonds ou des Fonds en cause pour le territoire dont le souscripteur est résident.

13. Application

La présente demande de souscription est stipulée à l'avantage des parties et de leurs héritiers, liquidateurs, exécuteurs testamentaires, administrateurs successoraux, successeurs et ayants droit ou ayants cause autorisés et les lie.

14. Exemplaires multiples

La présente demande de souscription peut être signée et remise en plusieurs exemplaires qui ont le même effet que si les parties avaient signé et remis le même document, et tous les exemplaires doivent être interprétés ensemble de manière à ne constituer qu'un seul et même document original.

15. Transmission par télécopieur

Une partie peut transmettre un exemplaire signé de la présente demande de souscription par télécopieur, mais cette partie doit immédiatement faire remettre en mains propres aux autres parties un original de l'exemplaire signé de la présente demande de souscription.

16. Lois applicables

La présente demande de souscription et tous les documents accessoires doivent être régis et interprétés conformément aux lois de la province d'Ontario et aux lois du Canada qui s'appliquent dans cette province. Les parties se soumettent par les présentes à la compétence exclusive des tribunaux de l'Ontario et des cours fédérales du Canada compétentes.

17. Délais de rigueur

Les délais sont de rigueur pour la présente demande de souscription.

18. Intégralité de la convention

Sur acceptation, la présente demande de souscription renferme la totalité de l'entente intervenue entre les parties aux présentes relativement à l'objet des présentes, et il n'existe pas de déclarations, d'engagements ou d'autres ententes relativement à l'objet des présentes, sauf mention contraire dans les présentes. La présente demande de souscription peut être modifiée uniquement au moyen d'un écrit signé par les parties.

19. **Divisibilité**

Si une disposition de la présente demande de souscription est jugée nulle ou inexécutoire en tout ou en partie, elle est réputée ne pas influencer ou compromettre la validité de toute autre disposition de la présente demande de souscription et cette disposition nulle et inexécutoire en est divisible.

20. **Langue**

Les parties aux présentes confirment leur volonté expresse que l'ensemble des documents et conventions, à l'exception de la présente demande de souscription, ayant trait directement ou indirectement aux opérations décrites aux présentes, soient rédigés en anglais.

ANNEXE I – INSTRUCTIONS DE PAIEMENT

Le souscripteur doit payer le prix de souscription, en totalité, dans les deux (2) jours ouvrables suivant la remise de l'annexe remplie et signée de la demande de souscription et des annexes supplémentaires pertinentes indiquées dans les instructions de souscription.

Le paiement peut être effectué au moyen :

- a) Fournir une copie d'un chèque annulé ou d'un formulaire de dépôt direct pour le montant de l'abonnement à retirer du compte bancaire de l'abonné; ou
- b) d'un transfert de fonds par l'intermédiaire de Fundserv d'un compte de courtage existant auprès d'un courtier en valeurs mobilières; ou
- c) d'un virement électronique par l'entremise d'une institution financière en suivant les instructions ci-après :

Catégories en dollars canadiens

INTERMEDIARY BANK
(field 56):

ROYCCAT2 (SWIFT Code)
(or use UID # **055253**)
Royal Bank of Canada
180 Wellington St. Toronto, ON CA M5J 1J1

ACCOUNT WITH BANK
(field 57)

ROTRCATT (SWIFT Code)
(or use account /**095911416031**)
RBC Investor Services
155 Wellington St W – 4th Flr.
Toronto, ON CA M5V 3L3

BENEFICIARY CLIENT
(field 58/59)

147622110
155 Wellington Street W
Toronto, ON CA M5V 3L3

DETAILS FIELD or BANK TO BANK
(field 70/72)

Attn: RBC I&TS Client Representative (P) 416-955-5754

Catégories en dollars américains

RECEIVER'S CORRESPONDENT BANK
(field 54)

CHASUS33 (SWIFT Code)
FW021000021 (for FED wire users)
JP Morgan Chase Manhattan Bank New York
4 New York Plaza Floor 15 New York, NY 10004

INTERMEDIARY BANK
(field 56)

ROYCCAT2 (SWIFT Code)
(or use UID # **055253**)
Royal Bank of Canada
180 Wellington St, Toronto, ON CA M5J 1J1

ACCOUNT WITH BANK
(field 57)

ROTRCATT (SWIFT Code)
(or use account /**095914095675**)
RBC Investor Services
155 Wellington St W – 4th Flr.
Toronto, ON CA M5V 3L3

BENEFICIARY CLIENT
(field 58/59)

147622111
155 Wellington St W
Toronto, ON CA M5V 3L3

DETAILS FIELD or BANK TO BANK
(field 70/72)

Attn: RBC I&TS Client Representative, (P) 416-955-5754